



**PRÉFET
DE MAYOTTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Communiqué de presse

14 juillet 2020

Le Préfet de Mayotte et la Directrice générale de l'ARS de Mayotte invitent les passagers du vol UU 275 de vendredi 17 juillet à destination de La Réunion à effectuer un test PCR.

Prévu par la Loi du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire, un décret est venu préciser le 11 juillet les modalités sanitaires de réouverture des transports aériens.

Ce décret prévoit qu'à compter du 18 juillet, les voyageurs à destination d'un Département d'Outre-Mer devront présenter un test Covid-19 négatif réalisé dans les 72 heures précédant le vol.

Concernant Mayotte, la présentation de ce test négatif sera ainsi nécessaire pour tout voyageur se rendant à La Réunion ou à Dzaoudzi depuis Paris.

Ces nouvelles règles impliqueront la mise en place d'un dispositif dimensionné au regard des nouveaux besoins.

Concernant le vol UU 275 du 17 juillet à destination de La Réunion, le Préfet de Mayotte et la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Mayotte invitent l'ensemble des passagers âgés de plus de 11 ans à effectuer un test le mercredi 15 juillet, dans l'un des lieux suivants :

- CHM Dzaoudzi (accueil) entre 8h00 et 15h00
- CHM Mamoudzou (après l'entrée des urgences) entre 8h00 et 17h00

Les passagers doivent se présenter avec leur pièce d'identité et si possible leur carnet T.

Les résultats seront à retirer jeudi 16 juillet à partir de 15h sur le lieu de prélèvement.